

4.2.3 Plan Nord



begeat
AMÉNAGEMENT
URBAIN
ENVIRONNEMENT
PAYSAGE
DÉVELOPPEMENT

Plan Local d'Urbanisme
Révision n°1 prescrite le 30/06/2015
Arrêt en date du 09/04/2019
Approbation en date du 21/01/2020

Echelle : 1/5000

- A Zone
- Af Secteur
- Secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) - Cf Document 3 du PLU
- 4 Emplacement réservé pour ouvrage public, voirie, installation d'intérêt général ou espace vert.
- Structure paysagère à protéger.
- Espace boisé classé à conserver ou à créer.
- Sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique : zones humides
- Élément du patrimoine identifié.
- ★ Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination.
- ▲ Élément du patrimoine identifié : gîtes à chiroptères
- Etude hydraulique CETE.
- Atlas des zones inondables : Lit mineur, lit moyen.
- Périmètre Natura2000

